Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien

Herausgeber: Société des Amis du Musée gruérien

**Band:** 12 (2019)

Artikel: Comment se soignait-on en Gruyère? : Traditions populaires de

quérison et surnaturel

Autor: Bosson, Alain

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1047997

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

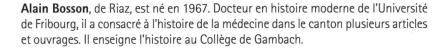
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Comment se soignait-on en Gruyère?

# Traditions populaires de guérison et surnaturel

On dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire: les guérisseurs non plus. Et pourtant les diverses pratiques qui se cachent derrière l'appellation générique de « médecines populaires » se perdent dans la nuit des temps, et ont longtemps rencontré auprès de nos populations une adhésion complète, alors que la médecine scientifique et rationnelle qui occupe petit à petit le terrain dans nos contrées à partir du XIX<sup>e</sup> siècle peine longtemps à trouver sa place. Si une partie des « médecines populaires » partage avec la médecine officielle une certaine rationalité et des pratiques basées sur l'expérience (empirisme), il en est d'autres qui touchent à la religion et au surnaturel : ce sont celles qui nous intéressent ici. À travers les détenteurs de secrets et les guérisons obtenues grâce à des dévotions aux saints et à des pèlerinages, c'est l'univers mental de nos ancêtres, imprégné de religiosité et de croyance au surnaturel, que nous tenterons de sonder.

Comme point de départ à nos investigations, nous allons commencer par ouvrir un petit ouvrage imprimé à Fribourg en 1685: un simple catéchisme, dont les dernières pages nous réservent quelques surprises. Il se trouve parmi les nombreux trésors de la réserve précieuse des imprimés de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg. Ce tout petit ouvrage imprimé à Fribourg de 13 cm et de 144 pages, à la reliure en cuir modeste, porte la cote CAP 9083. Il s'agit d'un volume ayant anciennement appartenu à la bibliothèque du couvent des capucins de Fribourg. Le Père Apollinaire Dellion (1822-1899), l'auteur du célèbre Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg, y a inscrit en 1893 une note de sa main indiquant que « cette première édition est très rare [et qu']il n'en existe pas 6 exemplaires dans tout le diocèse; je prie tous les bibliothécaires d'en prendre un grand soin.» Intitulé Instruction chrétienne ou petit catéchisme imprimé en faveur de la jeunesse du Diocèse de Lausanne, le modeste

ouvrage imprimé par Jean-Jacques Quentz, est le plus ancien catéchisme en langue française élaboré à Fribourg et largement destiné aux fidèles du canton. Compilé par Josse-Pierre de Reynold (1646-1706), vicaire général du diocèse et administrateur apostolique pendant la vacance à l'évêché (1684-1688), il se présente sous la forme habituelle des catéchismes, par une succession de questions et de réponses, que les jeunes gens étaient censés apprendre et réciter par cœur. Laissons de côté le catéchisme proprement dit, et allons directement à la fin: deux petits suppléments retiennent tout particulièrement notre attention. Le premier, aux pages 127-129, s'intitule Instructions pour les malades. À la question « Que doit faire le chrétien lorsqu'il lui arrive quelque maladie ou autre affliction» le croyant doit répondre: «1. Reconnaître qu'elle lui vient de Dieu. 2. La lui offrir. 3. Lui demander la grâce d'en faire bon usage<sup>1</sup>.» Le second supplément, intitulé Ample instruction touchant les superstitions, aux pages 130-139, d'un très grand intérêt pour notre propos, détaille dans le menu l'ensemble des pratiques superstitieuses que l'Église rejette fermement. À la première question «Qu'est-ce donc que la superstition », l'Église répond comme suit : « Pour en parler généralement, c'est se servir de quelque chose, moyen ou remède qui est impertinent, improportionné, ou qui de soi-même ou naturellement n'a pas telle force ou vertu, et qui n'est pas institué de Dieu, ou de la Sainte Église pour cela, s'en servir, dis-je, pour quelque fin prétendue, dont l'effet, l'opération ou accomplissement se fait par l'entremise, aide et opération du Diable<sup>2</sup>.» L'auteur de ces lignes a anticipé la perplexité du simple croyant et la question suivante est libellée comme suit: «Dites-moi quelquesuns de ces remèdes ou choses superstitieuses, afin que les connaissant à peu près je m'en abstienne.» La réponse qui suit, que je vais reproduire in extenso, détaille dans le menu une série de procédés superstitieux parmi lesquels un certain nombre sont en lien avec des pratiques de guérison largement répandues dans notre canton, comme le souligne l'auteur du catéchisme lui-même lorsqu'il déplore des «superstitions, qui par la malice, ruse & tromperie du démon, sont grandement en vogue et en grande quantité au grand mépris et offense de Dieu, au grand plaisir et contentement du diable, et au grand préjudice et péril du salut des âmes<sup>3</sup>.»



Catéchisme diocésain de 1685 imprimé à Fribourg. BCU de Fribourg

Instruction chrétienne ou petit catéchisme, imprimé en faveur de la jeunesse du Diocèse de Lausanne. Fribourg, Quentz, 1685, p. 127. L'orthographe des citations a été modernisée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 131-132.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> *Ibid.*, p. 130.



Accepter la maladie et rejeter toute pratique superstitieuse. La position défendue par l'Église au travers du catéchisme.

## Quand superstition rime avec guérison

Voici donc la liste des pratiques superstitieuses que l'Église condamne, et qu'elle tente tant bien que mal de décourager auprès des fidèles: «Quelques fois, ce sont des choses ou observations vaines, ridicules, impertinentes, comme lier le pied d'un banc ou escabeau avec des longes; frotter l'instrument avec lequel on s'est blessé; pendre certaines choses à la cheminée ou autre part; bailler le poële à revers; jeter en l'eau quelque chose avec certaines paroles ou gestes; décrire les billets, oraisons, évangiles quand le soleil se lève, quand on dit l'évangile à la messe, etc. Quelquefois ce sont des herbes, feuilles, racines, etc. qu'il faut cueillir, ou couper, ou prendre en certains nombres et pas plus, avec certaines cérémonies, signes, gestes ou paroles, etc. Quelquefois ce sont certaines figures, caractères ou lettres, ou marques, ou mots inconnus, certains nombres de croix, etc. qu'il faut faire, porter sur soi, avaler, mettre ou cacher en quelque lieu ou endroit. Quelquefois ce sont de saintes paroles, certains noms de Dieu, des oraisons et prières, des jeûnes en certains jours, des dévotions ou voyages des aumônes, même porter sur soi des reliques, l'évangile, des billets avec des saintes paroles, des croix avec des mots, marques, caractères ou signes inconnus, avec certaines circonstances et vaines observations, etc. Comme aussi pour obtenir des charges et honneurs, ou autres choses, faire dire des messes en telle quantité avec autant de cierges non plus ou moins, entourer les images ou crucifix de petites chandelles, faire brûler des lampes dans ou dessus des têtes de morts, faire dire la première messe un tel jour en un tel autel, etc. et semblables impertinentes observations en ajoutant ferme foi ou croyance, et s'assurant que par semblables choses ou moyens on obtiendra certainement & infailliblement ce qu'on désire ou prétend, comme la guérison, la santé, etc., qu'on ne pourra être blessé, brûlé, etc., n'avoir mauvaise fortune; qu'on ne mourra sans confession, sans apparition ou préalable admonition de la Sainte Vierge, etc., qu'on ne saurait périr ou être damné, mourir de mort subite et semblables effets extraordinaires<sup>4</sup>.»

Mais quels sont donc les enseignements que l'on peut tirer à partir de ces deux extraits? En premier lieu, il convient de relever le large consensus touchant à l'étiologie, c'est-à-dire à la cause des maladies: elles viennent de Dieu, affirme l'Église, et c'est parce que les fidèles en sont très



Ex-voto de 1747, provenant peutêtre de la chapelle Sainte-Anne à Riaz. Musée gruérien. 16-5254

largement convaincus qu'une grande partie des pratiques superstitieuses en vue de guérison intègrent des formules, dévotions et autres rituels religieux. Les maladies, donc, ont une cause surnaturelle; des rituels ou des agents «surnaturels» peuvent les guérir. Nous sommes aux antipodes, c'est peu dire, d'Hippocrate et de la médecine occidentale qui, contrairement à l'Église et à une grande partie de la population, affirme que la nature peut être comprise rationnellement, et que la cause des maladies est naturelle, et non pas surnaturelle. L'autre élément important est de constater à quel point les pratiques superstitieuses décrites sont largement répandues, au point d'en inquiéter l'Église même, soucieuse de lutter contre l'idolâtrie et autres pratiques qui dénaturent, à ses yeux, le message authentique de la religion.

On aura remarqué, à la lecture de ces pratiques, la condamnation des grimoires et des détenteurs de secrets, même s'ils ne sont pas énoncés en tant que tels. Condamnée et sévèrement réprimée par l'Église catholique, la pratique de la magie n'a guère laissé de traces livresques dans notre canton, mis à part quelques volumes comme *Le Grand Albert* et *Le Petit Albert*, qui sont imprimés à l'étranger et qui se vendent sous le manteau à partir du dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Dans nos régions, où l'on brûle encore une personne pour sorcellerie au XVIII<sup>e</sup> siècle – Catherine Repond, en 1731 –, on se garde bien de coucher par écrit ce

genre de connaissances, et c'est surtout par la tradition orale que certaines superstitions entrent dans le domaine public.

Plus ambiguë est l'attitude de l'Église face à des formes très courantes de la religiosité populaire, qu'elle semble même encourager comme les pèlerinages et les dévotions particulières à la Vierge ou aux saints. Cela est peu surprenant, au vu des guérisons miraculeuses qui sont pour ainsi dire monnaie courante dans les récits de la vie de Jésus que sont les Évangiles, sans parler des nombreux miracles attribués à la Vierge et aux saints. Chargée d'instruire la cause des saints que l'Église catholique érige en exemple, la Congrégation des rites ne donne son feu vert qu'à condition que deux miracles - souvent des guérisons, soient dûment attestés et vérifiés. Par ailleurs, les évêques eux-mêmes semblent verser dans la superstition: évêque de Lausanne de 1717 à 1745, le Riazois Claude-Antoine Duding publie de temps à autre des lettres pastorales adressées aux fidèles du canton, prescrivant des prières collectives: le mandement du 21 août 1719 ordonne la récitation de prières pour obtenir la pluie et la fin de la sécheresse<sup>5</sup>; celui du 12 février 1734 donne les directives épiscopales pour implorer Dieu en faveur des paroisses ravagées par des animaux nuisibles (vermine)<sup>6</sup>. Comment

Image religieuse de protection, dépliante, XVIII<sup>e</sup> siècle. Musée gruérien. 1G-3596-05



BOSSON, Alain: L'Atelier typographique de Fribourg (Suisse). Bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816. Fribourg, BCU, 2009, p. 246, n° 378.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> *Ibid.*, p. 271, n° 471.



Billet imprimé du XVII<sup>e</sup> siècle, représentant les Trois Rois, assurant la protection contre toutes sortes de maux, 3,7 x 9,5 cm. Bulle, Musée gruérien. MG-22130

le simple fidèle pourrait-il faire la différence entre une pratique superstitieuse condamnée par l'Église et des formes de religiosité parfaitement admises?

# Le canton de Fribourg et la Gruyère, des hauts lieux de guérison?

Jusqu'à un passé pas si lointain, le recours au médecin dans nos régions est très rare en dehors de quelques cercles restreints de l'élite sociale<sup>7</sup>. Une fois épuisée l'automédication, on s'en remet à l'intercession de la Vierge ou des saints pour obtenir la guérison pour les affections les plus diverses, des plus bénignes aux cas les plus désespérés, ou alors on s'adresse à un guérisseur, détenteur de secret ou autre mège. Si tous les cantons suisses connaissent ces pratiques superstitieuses, c'est dans les cantons catholiques que l'on trouve l'essentiel des détenteurs de secrets; cela demeure valable aujourd'hui encore. C'est encore dans les cantons catholiques, pour des raisons évidentes, que sont localisés les pèlerinages et autres dévotions à la Vierge et aux saints en vue d'obtenir la guérison. À ce titre, le canton de Fribourg et la Gruyère semblent particulièrement bien pourvus: plusieurs lieux de dévotion mariale intimement liés aux guérisons se trouvent sur le territoire cantonal. Connus bien au-delà des frontières, ces lieux de dévotion ou de pèlerinage attirent des affligés de toute la Suisse romande, de la Savoie et de l'Ain.

À Bulle, le pèlerinage à Notre-Dame de Compassion connaît un grand succès à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Sous l'impulsion de Dom Claude Mossu, oratorien (†1665), puis à partir de 1687, année où les capucins assument la desservance de la chapelle, Bulle devient un haut lieu de

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> «Les Fribourgeois et leurs médecins dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle » in: Bulletin de la Société fribourgeoise des Sciences naturelles, 1999, vol. 88, pp. 81-85.



Scapulaire de la médaille miraculeuse de la Vierge Marie, ayant appartenu à M<sup>me</sup> Agathe Glasson, milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, 7,8 x 11,9 cm. Musée gruérien. MG-20115

la dévotion mariale et des guérisons miraculeuses. Dans un opuscule publié à Bulle en 1886, son auteur anonyme rappelle que: «Pendant un siècle et demi environ, la ville de Bulle a dû son importance et sa réputation au célèbre pèlerinage de Notre-Dame-de-Compassion, et elle en a retiré des avantages considérables. (...). Depuis Dom Mossu jusqu'à la grande révolution française, elle a reçu dans ses murs des milliers de pèlerins accourus de la Suisse romande, de la Savoie et de la Franche-Comté. Les religieuses populations du canton de Fribourg et de la Gruyère en particulier, venaient en foule à Notre-Dame-de-Compassion: des paroisses entières, ayant à leur tête des vénérés pasteurs, s'y rendaient processionnellement à certains jours de l'année et dans des circonstances exceptionnelles8.» De nombreux ex-voto, petits tableaux réalisés pour remercier d'une grâce reçue ou d'une guérison, attestent de la ferveur des populations pour la Vierge miraculeuse, tout comme le Livre de miracles de Notre-Dame-de-Compassion de Bulle, conservé au Musée gruérien.

Avec Bourguillon près de Fribourg et Notre-Damede-Compassion, à Bulle, un autre haut lieu de guérison, Notre-Dame-des-Marches, à Broc, fait partie des pèlerinages fribourgeois les plus prisés. Le plus ancien ex-voto de la chapelle des Marches date de 1678: «Vovit et sanitatem accepit », soit « Il a fait un vœu et a recouvré la santé » 9. Un peu plus de deux siècles plus tard, en mai 1884, la guérison d'une jeune fille de Broc de 22 ans, Léonide Andrey, redynamise et popularise dans une ampleur sans précédent le pèlerinage des Marches, avec en arrière-fond le renouveau de dévotion mariale lié aux apparitions de la Vierge à Lourdes (1858), et le développement du culte de la médaille miraculeuse. Les Marches deviennent pendant quelques décennies un véritable «Lourdes fribourgeois», même si le premier pèlerinage «officiel» des malades et la fondation de l'Œuvre des malades des Marches attendront respectivement les années 1945 et 1946.

Si Notre-Dame-de-Compassion à Bulle ou encore Notre-Dame-des-Marches à Broc sont considérés par les malades, en matière de guérisons, comme des lieux «généralistes», susceptibles de guérir de tous les maux, il existe également des pèlerinages «spécialisés», comme par exemple Notre-Dame-de-l'Épine, à Berlens, où on se rendait pour demander la guérison de la vue.

<sup>8</sup> La Chapelle de Notre-Dame-de-Compassion à Bulle. Bulle, J. Ackermann, 1886, p. 29.

Reproduction en couleur du tableau votif en p. 33 de l'ouvrage de François et Jacques RIME: Les Marches. Le petit Lourdes fribourgeois, histoire d'un lieu sacré. Bulle, éditions gruériennes, 2005, 144 p.

DE BOURGUILLON.  T N'A RIEN DE CASSÉ.  FLURE ET DES BLEUS  TENT L'ACCIDENT	RECONNAISSANCE  • A MARIE  • POUR AVOIR GUÉRI  NOTRE PETITE SIMONE.		D. G. a L. Jura	
COTECTION DE MARIE CE DE LA FAMILLE CHARLES BARBY AS, le 18 juillet 1933	NOTRE-DAME DE BOUR MERCI. LA BALLE QUE J'AI S'EST APLATI	CUILLON TRECUE	M.D. de Bourguill petit-fils dans les to ta Ga Mai Juin MERCI O M	
MARIA • HAT GEHOLFEN	CONTRE MON SCAP	1	B.S. MF	
OF THE PARTY OF TH	MERCI RECONN	T SA MAMAI AISSANTS 8 Fribour	je me fie	

Chapelle de Bourguillon, ex-voto. Photo Alain Bosson.

# Les secrets et les dévotions aux saints guérisseurs, des pratiques «illégales» de la médecine?

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la conception moderne de l'État, qui voit ses missions s'étoffer sensiblement, s'impose petit à petit également en Suisse. Dans le canton de Fribourg, une véritable loi sur la santé publique voit le jour: le Règlement sur la police de santé du 4 juin 1804 confirme les profonds changements que les autorités fribourgeoises avaient déjà timidement tenté d'introduire dans une première tentative de légiférer sur l'exercice de la médecine, en 1789-1790. Désormais, pour exercer une quelconque branche de l'art médical, il faut pouvoir attester que l'on a été formé, et ensuite subir des examens pour prouver ses capacités devant le Conseil de santé fribourgeois réuni pour l'occasion. En cas de succès, et contre paiement d'une taxe, le Conseil d'État fribourgeois délivrera une patente, autorisation indispensable pour exercer les métiers de médecin, pharmacien, frater (infirmier), dentiste et sagefemme. D'autres activités comme bandagiste sont également soumises à autorisation. Conséquence directe de la tutelle étatique sur l'art de guérir sous toutes ces formes, l'ensemble des autres pratiques sont rejetées en bloc et peuvent potentiellement être poursuivies en justice comme pratiques illégales de la médecine.

L'histoire de la santé fribourgeoise au XIXe siècle est marquée par la lutte incessante des milieux médicaux et des autorités contre ces pratiques dites « illégales » qui, quant à elles, sont largement plébiscitées par les patients, qui nourrissent une profonde méfiance envers une médecine savante et incompréhensible qui vient heurter ses croyances et ses habitudes ancestrales. Les patients fribourgeois, comme ceux des campagnes françaises, se moquent éperdument des patentes, comme le relève Jacques Léonard: « L'opinion



Oraison très-dévote de la Très-Sainte Vierge, Mère de Compassion, début du  $XIX^e$  siècle. 19,5 x 24,5 cm. Musée gruérien.  $\epsilon$ -1959

publique (...) refuse de faire coïncider le diplôme et le talent, et intègre difficilement les nouveautés scientifiques dans ses références mentales: pour elle, ce n'est pas le titre, c'est la réussite qui fait la différence<sup>10</sup>.» Et la réussite thérapeutique des médecins avant l'anesthésie, la découverte des microbes et les antibiotiques est toute relative. Aussi, les «charlatans» et autres illégaux de la médecine ne détiennent pas le monopole de l'empirisme, pas plus que celui de l'inefficacité, comme l'affirme David Le Breton dans son article sur la médecine populaire au XIX<sup>e</sup> siècle: «Si le charlatan se définit comme celui qui dispense de l'illusion sans guérir, il est à craindre que le médecin ne soit exposé au même risque que le guérisseur<sup>11</sup>.»

Mais il nous reste à nous demander si les détenteurs de secrets que nous avons évoqués, ainsi que les dévotions particulières et pèlerinages dans le but de guérir, ont fait, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, l'objet de mises en garde, de condamnations officielles, voire de poursuites en justice. La réponse peut sembler déroutante, mais les autorités fribourgeoises, par l'entremise de son Conseil puis de sa Commission de santé, ainsi que le monde médical, ont très largement ignoré l'ensemble de ces pratiques, rangées dédaigneusement dans la catégorie des superstitions inoffensives. On ne trouve pas une seule mention directe des détenteurs de secret et de leur pratique dans les volumineux comptes-rendus des séances de la Commission de santé fribourgeoise. Cela peut s'expliquer par l'énergie que ces mêmes instances ont déployé pour réprimer ce qu'elles appelaient l'« exercice illégal de la médecine », soit des actes médicaux attribués à des «empiriques», comme des rebouteux, des herboristes, des vétérinaires, des sages-femmes, des hommes d'Église, mais aussi de véritables charlatans de foire, des spécialistes autoproclamés. Ces actes ne sont pas

1993-1994, p. 97.

LEONARD, Jacques: La médecine entre les pouvoirs et les savoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX<sup>e</sup> siècle. Paris, Aubier Montaigne, 1981, p. 68.
 LE BRETON, David: «Médecine et médecines populaires au XIX<sup>e</sup> siècle» in: Ethnologica Helvetica, 17/18, Berne, Société Suisse d'Ethnologie,

de nature surnaturelle, mais bien des gestes et des pratiques de nature médicale, entrant en concurrence directe avec les médecins, sur le même terrain que celui de la médecine savante. Par ailleurs, ce qui motivera de nombreuses poursuites en justice, sera le fait que certains parmi les empiriques se faisaient rémunérer comme de véritables professionnels, ce que ne faisaient en principe jamais les détenteurs de secrets.

Le souvenir des détenteurs de secrets d'autrefois et la croyance au surnaturel, si profondément ancrée dans l'univers mental de nos ancêtres, n'ont quasiment laissé aucune trace écrite. Le triomphe de la médecine occidentale, basée sur la raison et le paradigme selon lequel toute maladie a une cause naturelle, peut sembler total aujourd'hui, si l'on en juge par les succès obtenus, les espoirs suscités et les coûts générés. Mais les détenteurs de secrets n'ont pas disparu! Ce qui est vraiment remarquable, c'est la persistance de leurs pratiques jusqu'à nos jours, dans notre XXI<sup>e</sup> siècle de prime abord si rationnel. Avec les travaux de Magali Jenny, on se rend compte qu'aujourd'hui un dialogue est même amorcé entre ces univers thérapeutiques que tout semblait opposer. Sans aucun doute, les médecins rationalistes du XIX<sup>e</sup> siècle doivent se retourner dans leur tombe.



Image pieuse chromolithographiée, 1901. 11 x 7 cm. Musée gruérien. MG-20087

## Bibliographie

**Bosson, Alain** ► *Histoire des médecins fribourgeois, (1850-1900): des premières anesthésies à l'apparition des rayons X.* Fribourg, 1998.

Bosson, Alain ► «Santé et médecine : se soigner autrefois » in : MAURON, Christophe et SCHULE-RABOUD, Isabelle (éds.) : *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine*. Vol. 2, 2011, pp. 76-84.

GUILLAUME, Pierre ► Médecins, Église et foi XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Paris, 1990.

Le guide des guérisseurs de Suisse romande : portraits et témoignages. Lausanne, 2017.

**LE Breton, David** ► «Médecine et médecines populaires au XIX<sup>e</sup> siècle» in *Ethnologica Helvetica* 17/18, 1993–1994, pp. 91–102.